### REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU RHONE 20 Chemin du Stade 69670 - VAUGNERAY

Communes de:

Brindas

Grézieu-la-Varenne

Pollionnay Sainte-Consorce

Vaugneray Yzeron

Objet:

Élection du Secrétaire de

séance

Nombres de membres : Titulaires en exercice: 15

Présents: 13

Votants: 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°2025/25

Séance publique du : 25 septembre 2025 à 19h15

Lieu: 20 Chemin du Stade - Vaugneray Date de convocation: 18 septembre 2025

Président: Safi BOUKACEM

Secrétaire de séance : Jean-Claude CORBIN

Membres titulaires: 9 Madame DUMORTIER,

Messieurs BALESTIÉ, BOUKACEM, COQUARD, CORBIN, DUPRÉ.

GILLET, LHOPITAL, TRICAULT

Membres suppléants : 4

Madame PETER.

Messieurs DUVAL, GRATALOUP, ROMIER,

Membres titulaires absents excusés: 6

Madame NÉLIAS.

Messieurs BARBERAT, CHAPPAZ, GAULÉ, JEAN, et ZIOLKOWSKI

Pouvoir: 2

Madame NÉLIAS donne pouvoir à Monsieur LHOPITAL, Monsieur GAULÉ donne pouvoir à Monsieur GILLET,

VU l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président s'enquiert de la désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Claude CORBIN se porte volontaire

Considérant la candidature, de Monsieur CORBIN.

Monsieur le Président procède à l'élection

# LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

- APPROUVE le vote à main levée en vue de l'élection du secrétaire de séance
- ÉLIT Monsieur Jean-Claude CORBIN, Secrétaire de séance

Et ont signé au registre tous les membres présents Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits Transmis en préfecture le 6 Octobre 2025 Publié sur le site siahvy-siahvy.fr le 600060 2025

Le Secrétaire de séance,

Jean-Claude CORBIN

Accusé de réception en préfecture 069-256900127-20250925-2025\_25-DE Date de télétransmission : 06/10/2025 Date de réception préfecture : 06/10/2025

Le Président,

Safi BOUKA

### REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE 20 Chemin du Stade 69670 - VAUGNERAY

Communes de:

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°2025/26

Brindas

Grézieu-la-Varenne

Pollionnay

Sainte-Consorce Vaugneray

Yzeron

Séance publique du : 25 septembre 2025 à 19h15

Lieu: 20 Chemin du Stade - Vaugneray

Date de convocation: 18 septembre 2025

Président: Safi BOUKACEM

Objet:

Validation du procès-verbal de la séance du comité syndical du

5 juin 2025

Secrétaire de séance : Jean-Claude CORBIN

Membres titulaires: 9 Madame DUMORTIER,

Messieurs BALESTIÉ, BOUKACEM, COQUARD, CORBIN, DUPRÉ,

GILLET, LHOPITAL, TRICAULT

Membres suppléants : 4

Madame PETER,

Messieurs DUVAL, GRATALOUP, ROMIER,

Nombres de membres :

Titulaires en exercice: 15

Présents: 13 Votants: 15

Membres titulaires absents excusés : 6

Madame NÉLIAS,

Messieurs BARBERAT, CHAPPAZ, GAULÉ, JEAN, et ZIOLKOWSKI

Pouvoir: 2

Madame NÉLIAS donne pouvoir à Monsieur LHOPITAL, Monsieur GAULÉ donne pouvoir à Monsieur GILLET,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le projet de procès-verbal de la séance du Comité Syndical en date du 5 juin 2025, soumis à l'assemblée

L'ASSEMBLEE DELIBERANTE APPROUVE A L'UNANIMITE, le procès-verbal de la séance du Comité syndical en date du 5 juin 2025.

Et ont signé au registre tous les membres présents Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits Transmis en préfecture le 6 00000 2025

Publié sur le site siahvg-siahvy.fr le 6 000000 2025

Le Secrétaire de séance.

Jean-Claude CORBIN

Le Président,

Safi BOUKACEM

### REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU RHONE 20 Chemin du Stade 69670 - VAUGNERAY

Communes de:

Brindas

Grézieu-la-Varenne

Pollionnay Sainte-Consorce Vaugneray

Yzeron

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°2025/27

Séance publique du : 25 septembre 2025 à 19h15

**Lieu**: 20 Chemin du Stade - Vaugneray **Date de convocation**: 18 septembre 2025

Président: Safi BOUKACEM

Objet : Rapport des décisions prises

dans le cadre de la Délégation d'attributions au Président

Secrétaire de séance : Jean-Claude CORBIN

Membres titulaires: 9 Madame DUMORTIER,

Messieurs BALESTIÉ, BOUKACEM, COQUARD, CORBIN, DUPRÉ,

GILLET, LHOPITAL, TRICAULT

Membres suppléants : 4

Madame PETER,

Nombres de membres :

Titulaires en exercice: 15

Présents: 13 Votants: 15 Messieurs DUVAL, GRATALOUP, ROMIER,

Membres titulaires absents excusés : 6

Madame NÉLIAS,

Messieurs BARBERAT, CHAPPAZ, GAULÉ, JEAN, et ZIOLKOWSKI

Pouvoir: 2

Madame NÉLIAS donne pouvoir à Monsieur LHOPITAL, Monsieur GAULÉ donne pouvoir à Monsieur GILLET,

VU l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, VU la délibération n° 2021-17 en date du 03 juin 2021 portant délégation d'attributions du Comité Syndical à monsieur le Président,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,

# LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

◆ PREND ACTE des décisions n° 2025-10 à 2025-14, prises par Monsieur le Président, en application de la délégation d'attributions du Comité Syndical par délibération n° 2021-17 en date du 03 juin 2021.

Et ont signé au registre tous les membres présents Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits Transmis en préfecture le 💪 🔾 2025 Publié sur le site siahvg-siahvy.fr le 💪 🔾 2025

Le Secrétaire de séance,

Jean-Claude CORBIN

Accusé de réception en préfecture 069-256900127-20250925-2025 27-DE Date de télétransmission : 06/10/2025 Date de réception préfecture : 06/10/2025 Le Président,

Safi BOUKACE

Page 1 sur 1

Communes membres:

Brindas

Grézieu-la-Varenne

**Pollionnay** 

Sainte-Consorce

Vaugneray Yzeron

## S. I. A. H. V. Y.

## EXTRAIT DU REGISTRE

#### DES DECISIONS DU PRESIDENT

Nº 2025 / 10

Service Émetteur : MARCHÉS PUBLICS

Objet: Acquisition d'un véhicule neuf Renault Kangoo Van Fourgon.

#### Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2019, et notamment son article R 123-1;

Vu la délibération n° 2021-17 en date du 03 juin 2021 portant délégation d'attributions du Comité Syndical à Monsieur le Président alinéa 4,

Vu la délibération n° 2025- 09 du Comité syndical en date du 13 février 2025 adoptant le budget primitif eaux usées 2025 et notamment les travaux inscrits au compte 2182.

 $\mathbf{Vu}$  la délibération n° 2021-18 en date du 03 juin 2021 portant modification du règlement interne de la commande publique pour les marchés publics et accords-cadres inférieurs aux seuils de procédures formalisées ;

Considérant la consultation lancée selon une procédure adaptée relative aux marchés de fournitures;

Considérant que par suite de l'analyse des offres remises et selon les critères visés au règlement de la consultation, l'offre jugée comme économiquement la plus avantageuse est celle de la société RENAULT RETAIL GROUP LYON NORD,

### Le Président,

DÉCIDE de passer commande à la société RENAULT RETAIL GROUP LYON NORD domiciliée 4-5 rue Saint Simon, LYON (69009), pour l'acquisition d'un véhicule neuf Renault Kangoo pour un montant de 17 151.76 € H.T.

## DIT que la présente décision :

- ✓ Sera transmise à Madame la Préfète du Rhône au titre du contrôle de légalité,
- ✓ Peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, en déposant une requête sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Président si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Fait à Vaugneray, le 06 juin 2025

Safi BOHKAÇEM Président du SAAH.V.Y

Communes membres : Brindas Grézieu-la-Varenne Pollionnay Sainte-Consorce Vaugneray Yzeron

#### S. I. A. H. V. Y.

#### EXTRAIT DU REGISTRE

#### DES DECISIONS DU PRESIDENT

Nº 2025 / 11

Service Émetteur: MARCHÉS PUBLICS

Objet: Attribution Marché de travaux relatif à la suppression de 2 postes de refoulement et raccordement du Hameau des Aiguillons au réseau de transfert de Vaugneray.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-2 et L. 5211-10,

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 1er avril 2019, et notamment son article R 123-1,

**Vu** la délibération n° 2021-17 du Comité syndical en date du 03 juin 2021 portant délégation d'attributions du Comité syndical à Monsieur le Président et notamment l'alinéa n° 4,

**Vu** la délibération n° 2025-09 du Comité syndical en date du 13 février 2025 adoptant le Budget primitif Eaux Usées 2025 et notamment les travaux inscrits au chapitre 23,

Vu la délibération n° 2021-18 du Comité syndical en date du 03 juin 2021 portant modification du règlement interne de la commande publique pour les marchés publics et accords-cadres inférieurs aux seuils de procédures formalisées,

Considérant l'analyse des offres complètes au regard des critères de jugement mentionnés dans le règlement de la consultation,

Considérant l'avis favorable de la commission MAPA en date 17 juin 2025 relatif à la passation du marché de travaux correspondant, et le classement établi des offres,

Considérant l'analyse des offres remises et selon les critères visés au règlement de la consultation,

Vu les crédits inscrits au Budget 2025,

### Le Président,

- **ARRETE** le choix technique de l'offre variante obligatoire (en fonte).
- VALIDE le classement des offres suivant,
  - 1. Groupement SA STRACCHI ET CIE / STPML pour un montant de 247 122,40€ HT
  - 2. Albertazzi pour un montant de 270 424€ € HT,
  - 3. RIVOLLIER TP pour un montant de 292 839,20€ HT
- ATTRIBUE le marché de travaux relatif à la suppression de 2 postes de refoulement et raccordement du Hameau des Aiguillons au réseau de transfert de Vaugneray au Groupement SA STRACCHI ET CIE / STPML pour un montant de 247 122,40€ HT. Le mandataire du groupement est la société STRACCHI (mandataire du groupement), domiciliée 6A rue de la chapelle d'Yvours 69540 à IRIGNY représentée par M Stéphane EYRAUD, directeur général.
- > **DIT** que la présente décision :
  - Sera transmise à Madame la Préfète du Rhône au titre du contrôle de légalité,

Accusé de réception en préfecture 069-256900127-20250925-2025\_27-DE Date de télétransmission : 06/10/2025 Date de réception préfecture : 06/10/2025 Peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Président si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Fait à Vaugneray, le 17 juin 2025.

Safi BOUKACEM

Président du S.I.A.H.V.Y

Communes membres : Brindas Grézieu-la-Varenne Pollionnay Sainte-Consorce Vaugneray Yzeron

### S. I. A. H. V. Y.

#### **EXTRAIT DU REGISTRE**

## DES DECISIONS DU PRESIDENT

N° 2025 / 12

Service Émetteur: MARCHÉS PUBLICS

Objet : Attribution Marché de travaux relatif à la Création d'un poste de relevage d'eaux usées

#### Commune de BRINDAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-2 et L. 5211-10,

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 1er avril 2019, et notamment son article R 123-1,

Vu la délibération n° 2021-17 du Comité syndical en date du 03 juin 2021 portant délégation d'attributions du Comité syndical à Monsieur le Président et notamment l'alinéa n° 4,

Vu la délibération n° 2025-09 du Comité syndical en date du 13 février 2025 adoptant le budget primitif eaux usées 2025 et notamment les travaux inscrits au chapitre 23,

Vu la délibération n° 2021-18 du Comité syndical en date du 03 juin 2021 portant modification du règlement interne de la commande publique pour les marchés publics et accords-cadres inférieurs aux seuils de procédures formalisées,

Considérant l'analyse des offres complètes au regard des critères de jugement mentionnés dans le règlement de la consultation.

Considérant l'avis favorable de la commission MAPA en date 5 juin 2025 relatif à la passation du marché de travaux correspondant, et le classement établi des offres,

Considérant l'analyse des offres remises et selon les critères visés au règlement de la consultation, soit 50% le critère prix et 50% le critère Technique.

#### Le Président,

- VALIDE le classement des offres les mieux disantes suivant,
  - 1. Le société CHOLTON SAS pour un montant de 94 900€ HT,
  - 2. Le groupement d'entreprises STPML SUEZ pour un montant de 104 800€HT,
  - 3. La société STAL TP pour un montant de 99 791,17€ HT
- ATTRIBUE le marché de travaux relatif à la Création d'un poste de relevage d'eaux usées sur la commune de Brindas à la société CHOLTON SAS domiciliée 197 Ancien canal de la Madeleine 69440 CHABANIERE, représentée par Monsieur David PRADIER dûment habilité.
- **DIT** que la présente décision :
  - Sera transmise à Madame la Préfète du Rhône au titre du contrôle de légalité.
  - Peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au

Accusé de réception en préfecture 069-256900127-20250925-2025\_27-DE Date de télétransmission : 06/10/2025 Date de réception préfecture : 06/10/2025

contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Président si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Fait à Vaugneray, le 11 juillet 2025.

Safi BOUKACEM

Président du S.I.A.H.V.Y

DE LA HIE

Communes membres: Brindas Grézieu-la-Varenne Pollionnay Sainte-Consorce Vaugneray

# S. I. A. H. V. Y.

#### EXTRAIT DU REGISTRE

#### DES DECISIONS DU PRESIDENT

Nº 2025-13

Service Émetteur : DOMAINE ET PATRIMOINE

Objet : Vente d'un véhicule de service de marque « Peugeot Partner ».

### Le Président,

Yzeron

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la délibération n° 2021-17 en date du 03 juin 2021 portant délégation d'attributions du Comité Syndical à monsieur le Président, notamment l'alinéa 9,

Vu la décision n° 2025-10 en date du 6 juin 2025 relative à l'acquisition d'un nouveau véhicule de service.

Considérant les besoins en véhicules de services du SIAHVY et la volonté du syndicat d'utiliser pour la mobilité de ses agents des véhicules « propres » ; il apparait opportun de vendre le Peugeot Partner immatriculé pour la 1<sup>ère</sup> fois en 2012,

Considérant les deux offres d'achat dudit véhicule.

Considérant que l'offre présentée par la Garage JCF Services pour un montant de 4 700.00 € est la plus avantageuse,

### Le Président,

### **DÉCIDE:**

- > DE VENDRE au garage JCF Services, domicilié chemin de la Charlisse 69670 à Vaugneray, représenté par Madame Fabienne Marie BLEIN dûment habilitée le véhicule de service du SIAHVY de marque PEUGEOT Partner, pour un montant de 4 700.00 €.
- > DIT que la présente décision :
  - ✓ Sera transmise à Madame la Préfète du Rhône au titre du contrôle de légalité,
  - ✓ Peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, en déposant une requête sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Président si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Fait à Vaugneray, le 30 juillet 2025

Safi BOUKACEN Président du S.I

Communes membres : Brindas Grézieu-la-Varenne Pollionnay

Sainte-Consorce Vaugneray Yzeron

### S. I. A. H. V. Y.

#### EXTRAIT DU REGISTRE

#### DES DECISIONS DU PRESIDENT

Nº 2025-14

Service Émetteur: MARCHÉS PUBLICS

**Objet**: Commandes publiques

#### Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-2 et L. 5211-10,

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2019, et notamment son article R 123-1,

Vu la délibération n° 2021-17 en date du 03 juin 2021 portant délégation d'attributions du Comité Syndical à Monsieur le Président,

Vu la délibération n° 2021-18 en date du 03 juin 2021 portant modification du règlement interne de la commande publique pour les marchés publics et accords-cadres inférieurs aux seuils de procédures formalisées,

Vu la délibération n° 2025- 09 du Comité syndical en date du 13 février 2025 adoptant le budget primitif eaux usées 2025, retraçant les besoins inhérents au fonctionnement des services,

Considérant les mises en concurrence des différents prestataires :

#### Le Président,

**DÉCIDE** de soumissionner avec les entreprises visées aux prix indiqués ci-dessous pour un montant total de 94 110, 20 € HT.

TRAVAUX					
Date	Nom attributaire	СР	OBJET DU CONTRAT	Budget	Montant HT
19/05/2025	BRIGADES NATURE	69570	Fauchage STEP St Laurent Vaugneray	EU	350,00
11/06/2025	Ets René Collet & Cie	69160	Brcht MORITEL Vaugneray	EU	4 905,58
11/06/2025	Ets René Collet & Cie	69160	Canalis amiante 522 Rte X Ban Pollionnay	EU	1 455,00
19/06/2025	POLEN STRACCHI STPML	01500	Gainage Traverse Brindas	EU	5 697,33
20/06/2025	Ets René Collet & Cie	69160	Breht MAZA Pollionnay	EU	4 945,43
20/06/2025	ROGER MARTIN RHONE ALPES	38670	Mise à la côte ouvrage Ch Essarts Brindas	EU	1 220,00
20/06/2025	ROGER MARTIN RHONE ALPES	38670	Mise à la côte ouvrage Andrés Brindas	EU	7 665,00

Accusé de réception en préfecture 069-256900127-20250925-2025\_27-DE Date de télétransmission : 06/10/2025 Date de réception préfecture : 06/10/2025

ĭ		ī			
11/07/2025	TECHNI-CANA	01150	ITV La traverse Brindas	EU	6 080,20
11/07/2025	TECHNI-CANA	01150	ITV Parc des Sports Brindas	EU	1 105,00
21/07/2025	UBIQUISTE	69001	Diagnostique écologique Aiguillons Vaugneray	EU	3 275,00
23/07/2025	Ets René Collet & Cie	69160	Brcht NOUVEAUX C Brindas	EU	6 078,23
23/07/2025	Ets René Collet & Cie	69160	Brcht NOUVEAUX C Brindas	EU	8 075,50
23/07/2025	POLEN STRACCHI STPML	01500	Gainage Place Yzeron	EU	9 973,46
23/07/2025	TECHNI-CANA	01150	OPR les Aiguillons Vaugneray	EU	5 641,00
25/07/2025	Ets René Collet & Cie	69160	Brcht FISCH Grezieu	EU	6 869,80
06/08/2025	Ets René Collet & Cie	69160	Brcht CASTALIAN Vaugneray	EU	6 482,34
06/08/2025	POLEN STRACCHI STPML	01500	Bon commende complémentaire 2 Gainage Maison Blanche	EU	1 815,17
08/08/2025	REZEAU SAS	69400	Enquête brcht Lucien Blanc Grezieu	EU	3 000,00
08/08/2025	REZEAU SAS	69400	Enquête brcht Dronaud Vaugneray	EU	4 000,00
01/09/2025	Ets René Collet & Cie	69160	Brcht GARCIA Grézieu	EU	5 106,16
15/09/2025	BRIGADES NATURE	69570	Entretien berge BO Vaugneray	EU	370,00

94 110, 20 €

PRÉCISE que l'ensemble de ces dépenses sont prévues aux budgets 2025.

### DIT que la présente décision :

- ✓ Sera transmise à Madame la Préfète du Rhône au titre du contrôle de légalité,
- ✓ Peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, en déposant une requête sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Président si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Fait à Vaugneray, le 15 septembre 2025

Safi BOUKACEM
Président du S.K.A.H.V.

# S. I. A. H. V. Y.

### REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE 20 Chemin du Stade 69670 - VAUGNERAY

Communes de:

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°2025/28

Brindas

Grézieu-la-Varenne

Pollionnay

Sainte-Consorce

Vaugneray

Yzeron

Séance publique du : 25 septembre 2025 à 19h15

Lieu: 20 Chemin du Stade - Vaugneray

Date de convocation: 18 septembre 2025

Président: Safi BOUKACEM

Objet:

Secrétaire de séance : Jean-Claude CORBIN

Présentation du Rapport Annuel du Délégataire (RAD)

du Service Public de

l'Assainissement Collectif 2024

Madame DUMORTIER,

Membres titulaires: 9

Messieurs BALESTIÉ, BOUKACEM, COQUARD, CORBIN, DUPRÉ,

GILLET, LHOPITAL, TRICAULT

Membres suppléants : 4

Madame PETER.

Messieurs DUVAL, GRATALOUP, ROMIER,

Nombres de membres :

Titulaires en exercice: 15

Présents: 13 Votants: 15

Membres titulaires absents excusés: 6

Madame NÉLIAS.

Messieurs BARBERAT, CHAPPAZ, GAULÉ, JEAN, et ZIOLKOWSKI

Pouvoir: 2

Madame NÉLIAS donne pouvoir à Monsieur LHOPITAL, Monsieur GAULÉ donne pouvoir à Monsieur GILLET,

VU L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif aux Délégations de Services Publics, concernant le rapport annuel du délégataire comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public de l'assainissement collectif et une analyse de la qualité de service.

VU la transmission du RAD 2024 au 28 mai 2025 par le délégataire SUEZ Eau France,

Entendu la présentation de ce rapport, par le représentant du délégataire,

# LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ à l'unanimité

PREND ACTE de la présentation du Rapport Annuel du délégataire SUEZ Eau France, relatif à l'exercice 2024 ci- annexé.

Et ont signé au registre tous les membres présents Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits Transmis en préfecture le 66 00000 2025 Publié sur le site siahvg-siahvy.fr le 66 coro GRE 2025

Le Secrétaire de séance,

Jean-Claude CORBIN

Accusé de réception en préfecture 069-256900127-20250925-2025\_28-DE Date de télétransmission : 06/10/2025 Date de réception préfecture : 06/10/2025

Le Président

Safi BC

Page 1 sur 1

### REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU RHONE 20 Chemin du Stade 69670 - VAUGNERAY

Communes de:

Brindas

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°2025/29

Grézieu-la-Varenne

Pollionnay

Sainte-Consorce

Vaugneray

Yzeron

Séance publique du : 25 septembre 2025 à 19h15

Lieu: 20 Chemin du Stade - Vaugneray

Date de convocation: 18 septembre 2025

Président: Safi BOUKACEM

Objet:

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public 2024 de l'Assainissement Collectif

Secrétaire de séance : Jean-Claude CORBIN

Membres titulaires: 9 Madame DUMORTIER,

Messieurs BALESTIÉ, BOUKACEM, COOUARD, CORBIN, DUPRÉ,

GILLET, LHOPITAL, TRICAULT

Membres suppléants : 4

Nombres de membres :

Titulaires en exercice: 15

Présents: 13

Votants: 15

Madame PETER.

Messieurs DUVAL, GRATALOUP, ROMIER.

Membres titulaires absents excusés: 6

Madame NÉLIAS.

Messieurs BARBERAT, CHAPPAZ, GAULÉ, JEAN, et ZIOLKOWSKI

Pouvoir: 2

Madame NÉLIAS donne pouvoir à Monsieur LHOPITAL, Monsieur GAULÉ donne pouvoir à Monsieur GILLET,

VU l'article L.2224-5, du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Après présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public 2024 de l'Assainissement Collectif.

# LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ à l'unanimité

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'Assainissement Collectif 2024 :
- **DÉCIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération et le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Assainissement Collectif 2024 adopté par la présente ;
- **DÉCIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr :
- DÉCIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Et ont signé au registre tous les membres présents Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits Transmis en préfecture le 6 corosce: 2025 Publié sur le site siahvg-siahvy.fr le 6 octobre 2025

Le Secrétaire de séance.

Jean-Claude CORBIN

Accusé de réception en préfecture 069-256900127-20250925-2025\_29-DE Date de télétransmission : 06/10/2025 Date de réception préfecture : 06/10/2025

Le Président, Safi BOUK

Page 1 sur 1

## REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU RHONE 20 Chemin du Stade 69670 - VAUGNERAY

Communes de:

Brindas

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°2025/30

Grézieu-la-Varenne

Pollionnay

Sainte-Consorce

Vaugneray

Yzeron

Séance publique du : 25 septembre 2025 à 19h15

Lieu: 20 Chemin du Stade - Vaugneray

Date de convocation: 18 septembre 2025

Président: Safi BOUKACEM

Objet:

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public 2024

de l'Assainissement Non

Collectif

Secrétaire de séance : Jean-Claude CORBIN

Membres titulaires: 9

Madame DUMORTIER,

Messieurs BALESTIÉ, BOUKACEM, COQUARD, CORBIN, DUPRÉ,

GILLET, LHOPITAL, TRICAULT

Membres suppléants : 4

Madame PETER,

Nombres de membres:

Titulaires en exercice: 15

Présents: 13 Votants: 15 Messieurs DUVAL, GRATALOUP, ROMIER,

Membres titulaires absents excusés: 6

Madame NÉLIAS.

Messieurs BARBERAT, CHAPPAZ, GAULÉ, JEAN, et ZIOLKOWSKI

Pouvoir: 2

Madame NÉLIAS donne pouvoir à Monsieur LHOPITAL, Monsieur GAULÉ donne pouvoir à Monsieur GILLET,

VU l'article L.2224-5, du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Après présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public 2024 de l'Assainissement Non Collectif,

# LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ à l'unanimité

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'Assainissement Non Collectif 2024;
- **DÉCIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération et le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Assainissement Non Collectif 2024 adopté par la présente ;
- **DÉCIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr;
- **DÉCIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Et ont signé au registre tous les membres présents Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits Transmis en préfecture le & OCTOBRE 2025 Publié sur le site siahvg-siahvy.fr le & OCTOBRE 2025

Le Secrétaire de séance,

Jean-Claude CORBIN

Accusé de réception en préfecture 069-256900127-20250925-2025\_30-DE Date de télétransmission : 06/10/2025 Date de réception préfecture : 06/10/2025 Le Président

Safi BO

## REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE 20 Chemin du Stade 69670 - VAUGNERAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2025/31

Communes de:

Brindas

Grézieu-la-Varenne

Pollionnay

Sainte-Consorce

Vaugnerav

Yzeron

Objet:

Création d'un emploi permanent - Temps non

complet de Secrétaire technique et administrative à

21h00

Séance publique du : 25 septembre 2025 à 19h15

Lieu: 20 Chemin du Stade - Vaugneray Date de convocation: 18 septembre 2025

Président: Safi BOUKACEM

Secrétaire de séance : Jean-Claude CORBIN

Membres titulaires: 9 Madame DUMORTIER,

Messieurs BALESTIÉ, BOUKACEM, COQUARD, CORBIN, DUPRÉ,

GILLET, LHOPITAL, TRICAULT

Membres suppléants: 4

Madame PETER.

Messieurs DUVAL, GRATALOUP, ROMIER,

Membres titulaires absents excusés: 6

Nombres de membres:

Titulaires en exercice: 15

Présents: 13

Votants: 15

Madame NÉLIAS.

Messieurs BARBERAT, CHAPPAZ, GAULÉ, JEAN, et ZIOLKOWSKI

Pouvoir: 2

Madame NÉLIAS donne pouvoir à Monsieur LHOPITAL, Monsieur GAULÉ donne pouvoir à Monsieur GILLET,

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

VU le Budget 2025,

VU le tableau des emplois et des effectifs,

Considérant les mobilités de personnel et afin d'assurer les missions du service public, il est proposé d'adapter les postes aux compétences et missions qui évoluent selon les besoins du service.

VU la nécessité de créer un emploi permanent de secrétaire technique et administrative à temps non complet de 21h00 hebdomadaire de service, soit 21/35ème) à compter du 1er octobre 2025, pour assurer le secrétariat technique et administratif du SIAHVY.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant des cadres d'emplois des adjoints administratifs ou des adjoints techniques territoriaux.

L'échelonnement indiciaire, la durée des carrières et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sera fixé conformément au statut particulier du cadre d'emploi des Techniciens. La personne recrutée bénéficiera du RIFSEEP afférent à son grade institué par le Comité syndical par délibération n° 2021-35 en date du 30 septembre 2021.

# LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- ♦ VALIDE la création d'un emploi permanent de secrétaire technique et administrative à temps non complet de 21h00 hebdomadaire de service, soit 21/35ème) à compter du 1er octobre 2025.
- DIT que l'échelonnement indiciaire, la durée des carrières et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sera fixé conformément au statut particulier du cadre d'emploi des adjoints administratifs. La personne recrutée bénéficiera du RIFSEEP afférent à son grade institué par le Comité syndical par délibération n° 2021-35 en date du 30 septembre 2021.

Accusé de l'DIT en récette crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget de fonctionnement du Date de télétra smission: 06/10/2025 Date de réce**bbliché de de l'Alle Cup al** EU 2025.

♦ DIT que Monsieur le Président est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Et ont signé au registre tous les membres présents Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits Transmis en préfecture le 6 0000 2005 Publié sur le site siahvg-siahvy.fr le 6 0000 2005

Le Secrétaire de séance,

Jean-Claude CORBIN

Accusé de réception en préfecture 069-256900127-20250925-2025\_31-DE Date de télétransmission : 06/10/2025 Date de réception préfecture : 06/10/2025

### REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU RHONE 20 Chemin du Stade 69670 - VAUGNERAY

Communes de :

Grézieu-la-Varenne

Pollionnav

Brindas

Sainte-Consorce

Vaugneray

Yzeron

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°2025/32

Séance publique du : 25 septembre 2025 à 19h15

Lieu: 20 Chemin du Stade - Vaugneray

Date de convocation: 18 septembre 2025

Président: Safi BOUKACEM

Objet:

Décision modificative n° 03-

2025

Secrétaire de séance : Jean-Claude CORBIN

Membres titulaires: 9 Madame DUMORTIER,

Messieurs BALESTIÉ, BOUKACEM, COQUARD, CORBIN, DUPRÉ,

GILLET, LHOPITAL, TRICAULT

Membres suppléants : 4

Madame PETER.

Messieurs DUVAL, GRATALOUP, ROMIER,

Nombres de membres:

Titulaires en exercice: 15

Présents: 13

Votants: 15

Membres titulaires absents excusés: 6

Madame NÉLIAS.

Messieurs BARBERAT, CHAPPAZ, GAULÉ, JEAN, et ZIOLKOWSKI

Pouvoir: 2

Madame NÉLIAS donne pouvoir à Monsieur LHOPITAL, Monsieur GAULÉ donne pouvoir à Monsieur GILLET,

VU la délibération n° 2025/09 en date du 13 février 2025 adoptant le Budget primitif Assainissement Collectif,

VU la délibération n° 2025/21 en date 5 juin 2025 approuvant la décision modificative n°2025/02 du Budget principal Assainissement Collectif,

Cette proposition porte le montant du BP Investissement EU, en Dépenses à 4 375 583.46 € H.T., pour rappel le BP Investissement est en suréquilibre avec un montant Investissement EU Recettes de 5 043 176.07 € HT.

En section de fonctionnement le BP EU s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 2 911 612.48 € HT.

Accusé de réception en préfecture 069-256900127-20250925-2025\_32-DE Date de télétransmission : 06/10/2025 Date de réception préfecture : 06/10/2025

	FO	NCTIONNEM	IENT EU 85100		
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres	BP	DM N°3	Chapitres	BP	DM N°3
Chapitre 67- Dépenses excpetionnelles	50 000,00 €		Chapitre 70 -Vente de produits	74 546,82 €	
673- Titres annulés		50 720,00	704 - Travaux		50 720,00 €
		50 720,00 €			
Nouvelle proposition BP	100 720,00 €		Nouvelle proposition BP	125 266,82 €	
Total DM n° 3 Fonctionnement 50 720,00 €		Total DM n° 3 Fonctionnement 50 720,00 €			

	IN.	NVESTISSEMENT EU	J 85100		
DEPENSES	A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH		RECETTES		
Chapitre	BP	DM N°3	Chapitre	BP	DM N°3
Chapitre 0112 - Branchements	75 266,82 €		STREET,		Table 1
2315 - Travaux		50 000,00 €			
		50 000,00 €			
Nouvelle proposition BP	125 266,82 €		Nouvelle proposition BP	0,00 €	
Chapitre 21 - Immobilisations Corporelles	42 000,00 €				
2111 Terrain		6 000,00 €			
		6 000,00 €			
Nouvelle proposition BP	48 000,00 €		Nouvelle proposition BP	0,00 €	
Total DM n° 3 Investissement	56 000	),00 €	Total DM n°3 Investissement	0,00	€

# LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- ♦ ACCEPTE la décision modificative n° 03-2025 au Budget principal « Assainissement Collectif,» 2025, telle que présentée ci-dessus,
- DIT que l'ensemble des opérations sera effectué sous le contrôle du Trésorier Public.

Le Secrétaire de séance,

Jean-Claude CORBIN

Le Président,

RHONEX

## REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU RHONE 20 Chemin du Stade 69670 - VAUGNERAY

Communes de :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°2025/33

Brindas

Grézieu-la-Varenne

Pollionnay

Sainte-Consorce

Vaugneray

Yzeron

Séance publique du : 25 septembre 2025 à 19h15

Lieu: 20 Chemin du Stade - Vaugneray

Date de convocation: 18 septembre 2025

Président: Safi BOUKACEM

Objet:

Pertes sur créances

irrécouvrables - admission en

non valeur

Secrétaire de séance : Jean-Claude CORBIN

Membres titulaires: 9 Madame DUMORTIER.

Messieurs BALESTIÉ, BOUKACEM, COQUARD, CORBIN, DUPRÉ,

GILLET, LHOPITAL, TRICAULT

Membres suppléants : 4

Madame PETER.

Messieurs DUVAL, GRATALOUP, ROMIER,

Nombres de membres :

Titulaires en exercice: 15

Présents: 13 Votants: 15

Membres titulaires absents excusés: 6

Madame NÉLIAS.

Messieurs BARBERAT, CHAPPAZ, GAULÉ, JEAN, et ZIOLKOWSKI

Pouvoir: 2

Madame NÉLIAS donne pouvoir à Monsieur LHOPITAL, Monsieur GAULÉ donne pouvoir à Monsieur GILLET,

VU l'article L1617-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU l'état des créances irrécouvrables dressé par le Comptable public du SIAHVY,

## OUÏ l'exposé de Monsieur le Président,

## LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

• AUTORISE l'inscription en non-valeur de la créance suivante :

Exercice	Budget	Réf. du titre de recette	Nature de la créance	Montant en € TTC
2024	85104 SPANC	2024-19	Contrôle SPANC	0,40

- DIT que la perte sur cette créance irrécouvrable sera enregistrée au débit des comptes 6541, les crédits ont été inscrits au Budget annexe ANC 2025.
- ◆ CHARGE Monsieur le Président de l'exécution de cette délibération et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

Et ont signé au registre tous les membres présents Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits Transmis en préfecture le 06 octobre 2025 Publié sur le site siahvg-siahvy.fr le 6 octobre 2025

Le Secrétaire de séance.

Jean-Claude CORBIN

Accusé de réception en préfecture 069-256900127-20250925-2025\_33-DE Date de télétransmission : 06/10/2025 Date de réception préfecture : 06/10/2025

SGC DE GIVORS

1 RUE JACQUES PREVERT

**69700 GIVORS** Tél:04-78-73-03-97

# DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité:

85104 - SPANC SIAHVY

Liste

7324980233

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncées.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A GIVORS, le 04 juin 2025

Karine Lamy

# **DÉCISION DE L'ORDONNATEUR**

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	. 302,90 €	00,40€
6542	0,00 €	00,00€
Total	302,90 €	00,406

( Date, cachet et signature de

25/09/2025

### TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Accusé de réception en préfecture 069-256900127-20250925-2025\_33-DE Date de télétransmission : 06/10/2025 Date de réception préfecture : 06/10/2025

### REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE 20 Chemin du Stade 69670 - VAUGNERAY

Communes de:

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°2025/34

Brindas

Grézieu-la-Varenne

Pollionnay

Sainte-Consorce

Vaugneray

Yzeron

Séance publique du : 25 septembre 2025 à 19h15

Lieu: 20 Chemin du Stade - Vaugneray

Date de convocation: 18 septembre 2025

Secrétaire de séance : Jean-Claude CORBIN

Président: Safi BOUKACEM

Objet:

Achat d'une parcelle à détacher de la parcelle cadastrée section

AC U 938 au lieudit « La Mitonnière » à Saint-

Laurent-de-Vaux sur la commune nouvelle de

Vaugneray

Membres titulaires: 9 Madame DUMORTIER,

Messieurs BALESTIÉ, BOUKACEM, COOUARD, CORBIN, DUPRÉ,

GILLET, LHOPITAL, TRICAULT

Membres suppléants : 4

Madame PETER.

Messieurs DUVAL, GRATALOUP, ROMIER,

Membres titulaires absents excusés: 6

Nombres de membres :

Titulaires en exercice: 15

Présents: 13

Votants: 15

Madame NÉLIAS.

Messieurs BARBERAT, CHAPPAZ, GAULÉ, JEAN, et ZIOLKOWSKI

Pouvoir: 2

Madame NÉLIAS donne pouvoir à Monsieur LHOPITAL,

Monsieur GAULÉ donne pouvoir à Monsieur GILLET,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2241-1,

VU la configuration du terrain d'assiette de la station de traitement des eaux usées de Saint-Laurent-de-Vaux sur la commune de Vaugneray, cadastré section AC n° U 937,

Considérant les difficultés rencontrées par l'exploitant SUEZ Eau France pour entretenir les haies et des clôtures de ladite station,

Considérant la proposition de Monsieur Guy CROZIER de céder au SIAHVY, 2 098 m<sup>2</sup> de terrain à détacher de sa parcelle cadastrée section AC n° U 938 conformément au plan de division annexé à la présente délibération au prix de 0.30 € le mètre carré soit pour la somme de 629,40 € ainsi que la prise en charge des frais financiers engendrés par cette vente : frais de bornage, frais de notaire, installation d'une nouvelle clôture conformément au nouveau plan de bornage et tous autres frais non identifiés à ce jour inhérents à la présente vente.

# OUÏ l'exposé de Monsieur le Président,

# LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

♦ AUTORISE l'acquisition de 2 098 m² de terrain à détacher de la parcelle cadastrée section AC n° U 938 ainsi que tous les frais inhérents à ladite acquisition aux conditions sus décrites et autorise Monsieur le Président à signer un compromis d'acquisition sous seing privé avec Monsieur Guy CROZIER ainsi que la réitération de la vente devant le Notaire.

- ♦ AUTORISE Monsieur le Président à conduire toutes les démarches relatives à la présente acquisition à savoir notamment : le dépôt d'une déclaration préalable de division au nom et pour le compte de Monsieur Guy CROZIER et la saisine de la SAFER.
- ♦ DIT que ces nouvelles dépenses seront inscrites au débit des chapitre 21, les crédits seront inscrits au Budget principal 2025.
- ♦ CHARGE Monsieur le Président de l'exécution de cette délibération et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

Et ont signé au registre tous les membres présents Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits Transmis en préfecture le 6 000000 2025 Publié sur le site siahvg-siahvy.fr le 66 000000 2025

Le Secrétaire de séance,

Jean-Claude CORBIN

Le Président,

## REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU RHONE 20 Chemin du Stade 69670 - VAUGNERAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2025/35

Communes de:

Brindas

Grézieu-la-Varenne

Pollionnay Sainte-Consorce

Vaugneray Yzeron

Objet:

SAGYRC

Séance publique du : 25 septembre 2025 à 19h15

Lieu: 20 Chemin du Stade - Vaugneray

Date de convocation: 18 septembre 2025

Président: Safi BOUKACEM

Secrétaire de séance : Jean-Claude CORBIN

Membres titulaires: 9 Madame DUMORTIER.

Messieurs BALESTIÉ, BOUKACEM, COQUARD, CORBIN, DUPRÉ,

GILLET, LHOPITAL, TRICAULT

Membres suppléants : 4

Madame PETER.

Messieurs DUVAL, GRATALOUP, ROMIER,

Nombres de membres:

Autorisation de conclure et de

signer une convention avec le

pour l'accès aux parcelles

privées du SIAHVY

Titulaires en exercice: 15

Présents: 13

Votants: 15

Membres titulaires absents excusés: 6

Madame NÉLIAS.

Messieurs BARBERAT, CHAPPAZ, GAULÉ, JEAN, et ZIOLKOWSKI

Pouvoir: 2

Madame NÉLIAS donne pouvoir à Monsieur LHOPITAL, Monsieur GAULÉ donne pouvoir à Monsieur GILLET,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU le Code de l'Environnement et notamment les articles L 215-14 et L 215-2.

VU la Déclaration d'Intérêt Général, approuvée par l'arrêté préfectoral n° DDT SENR 2024 04 19 B36, au bénéfice du Syndicat d'Aménagement et de Gestion, de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), pour le Plan de Gestion du lit, des berges et des boisements, visant la restauration et l'entretien de la végétation des berges et du lit des cours d'eau sur l'ensemble du bassin versant de l'Yzeron,

Considérant l'intérêt du SIAHVY,

Considérant le projet de convention autorisant l'accès aux parcelles privées du SIAHVY disposant d'une berge avec l'Yzeron et le Ratier, afin que le SAGYRC puisse effectuer l'entretien du lit et des berges des cours d'eau de l'Yzeron et le Ratier dans le cadre d'actions répondant aux critères d'intérêt général gracieusement sur une période de 10 ans.

# OUÏ l'exposé de Monsieur le Président,

# LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- ◆ AUTORISE Monsieur le Président à négocier et à signer le projet de convention ci-annexé selon les modalités visées à ladite convention pour une durée de 10 ans sur l'ensemble des parcelles privées du SIAHVY possédant une berge avec l'Yzeron ou le Ratier.
- ◆ CHARGE Monsieur le Président de l'exécution de cette délibération et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

Et ont signé au registre tous les membres présents Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits Transmis en préfecture le 6 000 200: 2025 Publié sur le site siahvg-siahvy.fr le 06 cc 2025

Le Secrétaire de séance,

Jean-Claude CORBIN

Accusé de réception en préfecture 069-256900127-20250925-2025 35-DE Date de télétransmission : 06/10/2025 Date de réception préfecture : 06/10/2025

